

Amicale Cyclotouriste de CHANGÉ

Notre devise: NOUS PARTONS ET REVENONS ENSEMBLE

INFO MENSUELLE février 2013:

ACTC Reprise officielle des sorties routes :

- Samedi 02 février VTT,13h45
- Dimanche 03 février route 9h00. Rendez-vous à l'Espace Pierre LOISON. A cette occasion, au retour un vin chaud vous sera offert.

Dimanche 10 février :vtt et marche Circuit des Bruyères Champagné.

Dimanche 24 février :route vtt et marche

Rando nature Parigné l'Evêque

Dimanche 24 février :route vtt et marche.

La piste des Chevreuils La Fléche.

ACTC jeudi 28 février :

Randonnée interne de 120 km, allure modérée. départ à 8hoo du local

La réfection du local est en cours les matériaux sont fournis par la municipalité ainsi que la mise aux normes électriques.

La pose des plaques de placo, la peinture sont réalisés par Marcel AVIGNON; Gérard DESCHAMPS Daniel LEGAY; Alain THUREAU; Jacques VERON;

L'ACTC vous propose

Pendant la période hivernale une sortie route supplémentaire le samedi après-midi, parcours libre. Départ 14h00.

ACTC Randonnée VTT :

Tous les mardis et samedis aprèsmidi sortie avec un départ à l'espace Pierre Loison (local) 13h45. Sortie de 30 à 40 km. Contacts : Gérard DODIER,tél : 02.43.40.12.19 Guy HERISSON, tél :02.43.40.10.02

ACTC Randonnée marche :

Pendant la saison hivernale la sortie accueil vélo est remplacée par une sortie marche d'environ 8 kilomètres à allure modérée.

Rendez-vous 14h00 au local. Tous les mercredis

Contact: Jean-Yves DESPRES.

Mail: jeanyvesdespres@free.fr

Tél: 02.43.24.14.04

Contrat fédéral:

Les licences, adhésions sont obligatoires, nous vous invitons à régulariser votre situation.

Nous avons la possibilité d'accueillir de futurs licenciés (3 fois consécutives par personne), Obligations d'informer les dirigeants.

Nous vous rappelons que nos sorties sont réservées aux licenciés de l'ACTC et aux licenciés FFCT d'autres clubs adhérents à l'ACTC.

Les capitaines de route et les membres du CA sont chargés de faire respecter cette directive.

Vous avez à disposition sur le site de l'ACTC (possibilité d'avoir une photo copie). Le règlement intérieur et la chartre du cyclotourisme.

ART. 4: LES CONDITIONS DES SORTIES- LA SECURITE :

41 – pour favoriser les sorties, sont créés des « capitaines de route » qui jouissent de l'autorité déléguée du président et du CA pour faire appliquer la « charte du cyclo changéen » et « le règlement intérieur ».

ACTO

Amicale Cyclotouriste de Changé Urgence : Pompiers 18 ; Samu 15 ; Gendarmerie 17 ; portable 112 Site ACTC : http://.actchange72.org Email : actchange72@free.fr